

**La Tourette**Commune associée à Ussel
Département de la Corrèze**DECISION MUNICIPALE n° D20250730-093**

	Service	Finances	
	Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires – tarifs
Objet	Tarifs de location de la salle polyvalente de La Tourette pour la formation « MBSR »		
Date	Du 24 septembre au 19 novembre 2025		
Demandeur	M. MINVIELLE, Directeur du Centre Hospitalier d'Ussel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Considérant la convention d'utilisation de la salle polyvalente de La Tourette à l'occasion de la formation « MBSR » qui s'est déroulée du 24 septembre au 19 novembre 2025 ;
- Considérant le devis du 3 juillet 2025, approuvé le 10 juillet 2025 par M. MINVIELLE, Directeur du Centre Hospitalier d'Ussel pour la location de la salle polyvalente de La Tourette ;

Décide,

Article 1 : D'appliquer les tarifs suivants pour la formation « MBSR », conformément au devis approuvé le 10 juillet 2025 :

Périodes		Horaires	Coût
SEPTEMBRE	Mercredi 24	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
	Mercredi 01	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
OCTOBRE	Mercredi 08	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
	Mercredi 15	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
	Mercredi 22	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
	Vendredi 24	9 h 30 – 17 h 00	150,00 €
	Mercredi 29	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
	Vendredi 31	9 h 30 – 17 h 00	Gratuit
	Mercredi 5	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
NOVEMBRE	Mercredi 12	9 h 30 – 12 h 00	50,00 €
	Mercredi 19	9 h 30 – 12 h 00	Gratuit
TOTAL			550,00 €

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 août 2025.



Le Maire délégué,

Martine PANNETIER